

MAIRIE
de SAINT SERVIN DU BOIS

DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 13/01/2023	
Par :	Monsieur MACIASZEK Grégory
Demeurant à :	19 rue du Défend 71200 SAINT SERVIN DU BOIS
Sur un terrain sis à :	19 rue du Défend 71200 SAINT SERVIN DU BOIS 479 AC 29 3200 m ²
Nature des Travaux :	Division en vue de construire (1 lot)

N° DP 071 479 23 M0001

Instruit et transmis par la CUCM
Le 16/01/2023

Le Maire de la Ville de SAINT SERVIN DU BOIS

Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 18/06/2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H),
Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 06/10/2022 approuvant la modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H) approuvé le 18/06/2020,
Vu la convention passée entre la commune et la CUCM transférant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la CUCM en date du 20/02/2017,
Vu la demande de déclaration préalable susvisée,

ARRETE

ARTICLE 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **non opposition** sous réserve des prescriptions particulières mentionnées dans l'article suivant :

ARTICLE 2 : Préalablement à tout commencement des travaux ou demande de déclaration préalable ou permis de construire, le pétitionnaire demandera :

- Une permission de voirie définissant l'alignement et le nivellement à suivre pour les conditions de l'aménagement des accès à la voie publique. Ces accès seront réalisés aux frais du pétitionnaire en accord avec les Services Publics intéressés.
- Les conditions de raccordement aux réseaux publics (eau, assainissement, Enedis, etc...) en accord avec les Services Publics intéressés.
- L'autorisation d'installation de l'assainissement non collectif en l'absence de réseau public. Les éventuelles extensions de réseaux seront à la charge du demandeur en application des réglementations en vigueur.

Date d'affichage en Mairie
de l'avis de dépôt :

SAINT SERVIN DU BOIS, le 20/01/2023
Le Maire,
Pascale FAUCOURD

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 24.01.2023.....
et publié, affiché ou
notifié le 24.01.2023.
Le Maire,

